



Indemnité frais mensuel de transport en commun

Par **Mademoiselle_agnes**, le **25/09/2013** à **20:54**

Bonjour,

Je ne sais pas exactement à quel forum je dois m'adresser, alors je vais vous exposer mon problème. Je suis depuis 10 mois employé en contrat unique d'insertion (contrat aidé subventionné par l'état) par une association (20h/semaine). Lors de mon embauche mon patron m'a assuré que la participation au frais de transport en commun de 50% (dans mon cas le tram) n'était pas prise en charge. J'ai pensé que la loi ne s'appliquait peut-être pas à une association. Or, j'ai eu récemment confirmation que mon patron était obligé de me payer ce dédommagement. Je viens d'obtenir un historique de tous mes paiements d'abonnement mensuel depuis un an, puis-je demander les 50% dus depuis le début du contrat.